



177

DB4

Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement de Lachenaie (secteur  
nord) par Usine de triage Lachenaie Lt

Lachenaie

6212-03-06

Repentigny, le 12 février 2003

Madame Gisèle Gallichan  
Commissaire  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de la compagnie  
Usine de Triage Lachenaie inc.

Madame Gallichan,

Vous trouverez ci-joint, copie conforme d'une lettre adressée au  
Premier ministre, monsieur Bernard Landry, relativement au dossier cité en rubrique.

Cette lettre fait état de l'appui du CLD de la MRC de L'Assomption  
à la démarche d'opposition des villes de Repentigny et de Charlemagne, ainsi que de la MRC de  
L'Assomption, au projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Terrebonne tel que présenté.

distingués. Veuillez agréer, Madame Gallichan, l'expression de nos sentiments

Le président,

Pierre Ferron

PF/lid

p.j.

Centre local de développement

435, rue Notre-Dame  
Repentigny (Québec) J6A 2T3  
Téléphone: (450) 654-6488  
Télécopieur: (450) 654-9823



CLD de la MRC DE L'ASSOMPTION

Repentigny, le 12 février 2003

Monsieur Bernard Landry  
Premier ministre  
Gouvernement du Québec  
Cabinet du premier ministre - Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3e étage  
835, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de la compagnie  
Usine de Triage Lachenaie inc.

Monsieur le Premier ministre,

Par la présente, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de L'Assomption souhaite vous informer de son appui à la démarche d'opposition entreprise par les villes de Repentigny et de Charlemagne, ainsi que par la MRC de L'Assomption, relativement à l'agrandissement du site d'enfouissement que la compagnie Usine de Triage Lachenaie exploite à Terrebonne.

Nous vous demandons de protéger le champ de compétence en matière de gestion des déchets de la Communauté Métropolitaine de Montréal, tel qu'édicté par l'Entente de Communauté sur le développement durable, intervenue en octobre 2002.

Vous retrouverez ci-joint, copie de la résolution extraite du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil d'administration du CLD de la MRC de L'Assomption qui s'est tenue le 28 janvier 2003.

Centre local de développement

435, rue Notre-Dame  
Repentigny (Québec) J6A 2T3  
Téléphone: (450) 654-6488  
Télécopieur: (450) 654-9823

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre,  
l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Pierre Ferron

PF/td

p.j.

- c.c.
- M. André Boisclair, ministre de l'Environnement
  - M. André Harvey, président du BAPE
  - Mme Gisèle Gallichan, commissaire au BAPE
  - M. John Haemmerli, commissaire au BAPE
  - Mme Jocelyne Caron, députée du comté de Terrebonne
  - M. Gilles Labbé, député du comté de Masson
  - M. François Legault, ministre responsable de la région Lanaudière et député du comté de Rousseau
  - M. Richard Legendre, ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport
  - M. Jean-Claude St-André, député du comté de L'Assomption
  - M. Claude Allard, maire de la paroisse de L'Épiphanie
  - M. Michel Champagne, maire de la paroisse de St-Sulpice
  - Mme Chantal Deschamps, mairesse de la ville de Repentigny
  - M. Normand Grenier, maire de la ville de Charlemagne
  - M. Lionel Martel, maire de la ville de L'Assomption
  - M. Benoît Verstraete, maire de la ville de L'Épiphanie
  - M. Gérald Tremblay, président de la CMM et maire de la ville de Montréal
  - M. Gilles Vaillancourt, vice-président de la CMM et maire de la ville de Laval
  - M. Jean-Jacques Beldlé, membre de la CMM et président de la Société de Transport de Laval
  - M. André Boileau, membre de la CMM et vice-président du comité exécutif de la ville de Laval
  - M. Georges Bossé, membre de la CMM et membre du comité exécutif de la ville de Montréal
  - M. Pierre Bourbonnais, membre de la CMM et maire de la ville de Chambly
  - M. Réjean Boyer, membre de la CMM et maire de la ville de Vaudreuil-Dorion
  - M. Claude Carignan, membre de la CMM et maire de la ville de Saint-Eustache
  - M. André J. Côté, membre de la CMM et maire de la ville de Candiac
  - M. Claude Dauphin, membre de la CMM et membre du comité exécutif de la ville de Montréal
  - M. Alan Desousa, membre de la CMM et membre du comité exécutif de la ville de Montréal
  - M. Laurent Dugas, membre de la CMM et conseiller de ville de l'arrondissement de Verdun
  - M. Alvaro Farinacci, membre de la CMM et conseiller de ville de l'arrondissement Lasalle
  - M. Henel Fotopulos, membre de la CMM et membre du comité exécutif de la ville de Montréal
  - M. Jean Gérin, membre de la CMM et membre du comité exécutif de la ville de Longueuil
  - M. James V. Infantino, membre de la CMM et conseiller de ville de l'arrondissement Montréal-Nord
  - M. Michel Latendresse, membre de la CMM et conseiller municipal de la ville de Longueuil

M. Robert Libman, membre de la CMM et membre du comité exécutif de la ville de Montréal  
M. Bill McMurchie, membre de la CMM et président de l'arrondissement Pointe-Claire  
M. Luis Miranda, membre de la CMM et président de l'arrondissement Anjou  
M. Jacques Moreau, membre de la CMM et maire de la ville de Verchères  
M. Jacques Olivier, membre de la CMM et maire de la ville de Longueuil  
M. Gilles Pelletier, membre de la CMM et maire de la ville de Lorraine  
M. Michel Prescott, membre de la CMM et vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal  
M. Jean-Marc Robitaille, membre de la CMM et maire de la ville de Terrebonne  
Mme Francine Sénécal, membre de la CMM et vice-présidente du comité exécutif de la ville de Montréal  
M. Frank Zampino, membre de la CMM et président du comité exécutif de la ville de Montréal  
M. Roger Carrier, secrétaire-trésorier de la MRC de L'Assomption



Centre local de développement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) - MRC de L'Assomption, tenue mardi le 28 janvier 2003 à 20:00 heures dans la salle du Huis clos de la Ville de Repentigny, 435 boulevard Iberville à Repentigny.

**RÉSOLUTION NO. : 03-CA-11**

**APPUI DU CLD MRC DE L'ASSOMPTION  
DÉMARCHES D'OPPOSITION  
PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LACHENAIE**

ATTENDU QUE la compagnie Usine de Triage Lachenaie inc. a demandé l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'agrandissement du site d'enfouissement des déchets qui lui appartient à Terrebonne;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Terrebonne, tel que présenté, permettrait d'y recevoir et d'y traiter 40 millions de tonnes de déchets, ce sur une période de 25 années

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a entrepris son processus d'audiences publiques pour étudier ce projet, ce conformément aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU QU'il n'est pas dans l'intérêt de la population, de la MRC de L'Assomption, de la ville de Repentigny et de la ville de Charlemagne, membres à part entière de la CMM, que le site d'enfouissement de Terrebonne devienne le seul et premier méga site sur tout le territoire du Québec;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est en voie de réaliser ses études relatives à la gestion des matières résiduelles à l'échelle métropolitaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Joe Cantatore, dûment appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

QUE Le CLD appuie la ville de Repentigny, la ville de Charlemagne et la MRC de L'Assomption dans leur démarche d'opposition au projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Terrebonne tel que présenté;

De demander au Gouvernement du Québec de protéger le champ de compétence en matière de gestion des déchets de la Communauté Métropolitaine de Montréal, tel qu'édicté par l'Entente de Communauté sur le développement durable, intervenue en octobre 2002 entre le Gouvernement du Québec et la Communauté Métropolitaine de Montréal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre de l'Environnement du Québec, au président et aux commissaires du BAPE, aux députés provinciaux du sud de Lanaudière, ainsi qu'à toutes les municipalités membres de la MRC de L'Assomption, au président et aux membres de la Communauté Métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ.

Copie conforme  
À Repentigny, Québec  
Ce 12 février 2003



---

Pierre Ferron  
Président